



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 27.09.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-sept septembre deux mil seize, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 20 septembre 2016.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, M. François GIRAUDET (jusqu'à 20h54), Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Chantal ARCHAMBAULT, Mme Elisabeth MALNOU, M. Thierry MACHEBOEUF, M. BAUBAULT Philippe, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, M. CHARPENTIER Thierry, M. Alexandre LANSON, M. Laurent ASSELOOS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés :

M. François GIRAUDET (à partir de 20h54)	donne pouvoir à	Mme PEYROUX
Mme Murielle CHEVRIER	donne pouvoir à	M. SILBERBERG
M. Dominique GIRAUDON	donne pouvoir à	M. CHARMOY
Mme Nadine HEBEL	donne pouvoir à	Mme BONA
Mme Céline MAZE-ALIBERT	donne pouvoir à	M. FOUQUET-LAPAR
Mme Marie-France DELCROS	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
M. Pascal LANSON	donne pouvoir à	Mme LHOMME

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 JUILLET 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2016/ST/013 26/08/2016	Décision du maire portant avenant n° 1 pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Saint Jean le Blanc	SOCIETE ECMO 1 rue Nicéphore Niépce 45700 VILLEMANDEUR	726 € Soit 36 452,00 € HT soit 43 742,40 € T.T.C

2- Indemnisations d'assurances :

2016/DG/015 5/09/2016	ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE D'ASSURANCE DE 163,95 € VERSEE PAR LA SMACL SUITE A SINISTRE (véhicule immatriculé 9990 ZK 45)	SMACL ASSURANCES	163,95 €
--------------------------	--	------------------	----------

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIITES 2015 PAR LE DELEGATAIRE VEOLIA EAU

Monsieur CARTON de la Société VEOLIA Eau nous présente le rapport :

1/Rappel du cadre de la délégation :

- ✓ Contractant : SAINT JEAN LE BLANC
- ✓ Périmètre du service : SAINT JEAN LE BLANC
- ✓ Nature du contrat : Affermage
- ✓ Date de début du contrat : 24/08/2002
- ✓ Date de fin du contrat : 31/12/2015
- ✓ Délégué : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

• **Liste des avenants :**

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	24/08/2014	Prolongation du contrat de 16 mois en prenant en charge le renouvellement de 81 branchements plomb supplémentaires
1	01/07/2006	Prise en charge de renouvellement de 550 branchements plomb. Prise en compte du décret 2001-1220 relatif aux nouvelles obligations en matière de contrôle de la qualité de l'eau. Modification du tarif.

2/L'essentiel de l'année

Les chiffres clés 2015 :

Habitants desservis : 8 329

Abonnés : 2 646

Volume mis en distribution : 436 009 m³

Volume vendu : 408 943 m³

Consommation Moyenne : 122 l/hab/j

Canalisations de distribution : 48 km

Nombre de réservoirs : 0

Analyses microbiologiques : 100% Conformes aux normes du Ministère de la Santé

Analyses physicochimiques : 100% Conformes aux normes du Ministère de la Santé

Les besoins en eau potable

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	393 937	405 321	390 186	374 268	408 943	9,3%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	393 937	405 321	390 186	374 268	408 943	9,3%
domestique ou assimilé	393 937	405 321	390 186	374 268	408 943	9,3%
autres que domestiques		0	0	0	0	0%

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	2 433	2 462	2 526	2 609	2 646	1,4%
domestiques ou assimilés	2 433	2 462	2 526	2 609	2 646	1,4%
autres que domestiques		0	0	0	0	0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	8 550	8 486	8 430	8 367	8 329	-0,5%

L'évolution du nombre de fuites

	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	3	4	3	2	4	100%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100%
Nombre de fuites sur branchement	3	2	0	6	4	-33,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,1	0,1	0,0	0,2	0,2	0%
Nombre de fuites sur compteur	6	9	6	5	5	0%
Nombre de fuites réparées	12	15	9	13	13	0%

Pour détecter les fuites, nous réalisons chaque année :

- Un suivi quotidien des débits de nuit
- Des campagnes systématiques de recherche de fuites

Le maintien d'un bon rendement de réseau

- ⇒ L'amélioration de la capacité à localiser les fuites et les réparer, grâce à des dispositifs de pré-localisation
- ⇒ La mise en place d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations et des branchements

Les renouvellements réalisés

✓ Renouvellement des canalisations

- En 2015, 1 181 ml de canalisations ont été renouvelés dont 0 ml par le délégataire
- Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,90 % sur les 5 dernières années

✓ Renouvellement des branchements

- Le nombre de branchements en plomb renouvelés en 2015 est de 143. Il reste 159 branchements à fin 2015

✓ Renouvellement des compteurs

Renouvellement des compteurs	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre de compteurs	2 480	2 494	2 548	2 665	2 724	2,2%
Nombre de compteurs remplacés	78	40	8	309	356	15,2%
Taux de compteurs remplacés	3,2	1,6	0,3	11,6	13,1	12,9%

Les indicateurs de suivi du patrimoine

- ✓ L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
 - La valeur de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de 80 pour l'année 2015 sur une échelle de 0 à 120
- ✓ Le Rendement du réseau de distribution (selon l'arrêté du 02/05/2007)
 - Avec 408 943 m³ de volume produit et 436 009 m³ de volume acheté, le rendement net du réseau pour l'année 2015 est de 93,9 %
 - La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable
 - L'objectif de rendement Grenelle 2 est de 69,69 % pour l'année 2015
- ✓ L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)
 - Pour votre service, la valeur de cet indice est de 1,53 (m³/j/km)

Les services aux clients

- ✓ Le taux de réclamations écrites : 0,38 pour 1000 clients
- ✓ Le taux de respect du délai d'ouverture des branchements : 100 %
- ✓ La continuité de service

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,23	1,62	1,19	0,77	3,78
Nombre d'interruptions de service	3	4	3	2	10
Nombre d'abonnés (clients)	2 433	2 462	2 526	2 609	2 646

✓ **L'activité clientèle**

	2015
Taux de résiliation	7,33%
Taux de mutation – Taux d'abonnement	8,43%
Taux de clients prélevés (prélèvement automatique ou mensualisation)	41,23%
Nombre total d'interventions chez les clients (hors abonnement, résiliation, relevés de compteur, déplacement pour impayés)	494
Nombre d'enquêtes eau sur le terrain (vérification compteur, index ...)	64

L'accompagnement de la précarité

- ✓ Pour les abonnés rencontrant temporairement des difficultés de paiement, Veolia propose des facilités de paiement (mensualisation, échéanciers, mandat-compte sans frais...)
- ✓ Pour les personnes en situation de précarité, nous recherchons en partenariat avec les services sociaux les solutions les plus adaptées
- ✓ Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	1	0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	64,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume vendu selon le décret (m3)	393 937	405 321	390 186	374 268	408 943

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	34	30	10	11	17

Le taux d'impayés sur les factures

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés	0,03 %	0,00 %	0,03 %	0,07 %	0,13 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	85	0	204	462	866
Montant facturé N - 1 en € TTC	326 080	890 676	744 861	704 830	683 875

Les principales évolutions réglementaires

- ✓ Réforme territoriale et Loi NOTRe => Une nouvelle organisation des compétences locales de l'eau centrée autour des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (à fiscalité propre) qui concerne notamment les compétences Eau et Assainissement :
 - Approbation du RPQS au 30 septembre (et non plus au 30 juin, applicable dès cette année)
 - Obligation d'information du SISPEA pour les services de plus de 3500 habitants
- ✓ Conséquences des lois récentes sur la consommation (Warsmann, Hamon & Brottes) :
 - Refonte éventuelle des règlements de services
 - Surcoûts pour les services et augmentation tendancielle déjà à l'œuvre des taux d'impayés (impact aux CARE de l'année N+1 et suivantes)
- ✓ Divers :
 - Enrobés routiers : montée en puissance de textes autour de l'amiante
 - Défense Incendie : publication du Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie => Vers des référentiels départementaux puis communaux (ou intercommunaux) avec impacts possibles sur le réseau de distribution

3/L'économie du contrat et son contexte de marché

- ✓ Le tarif payé par chaque abonné comprend des taxes (TVA et Agence de l'Eau...), une part Collectivité et une part exploitant
- ✓ Le tarif de l'exploitant est fixé par le contrat. Il est composé d'une part abonnement et d'une part proportionnelle à la consommation
- ✓ Le prix du service est de 1,88 €/m³ (facture 120 m³)

SAINT JEAN LE BLANC Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/2014	Montant Au 01/01/2015	N/N-1
Part délégataire			56,97	58,40	2,51%
Abonnement			16,89	17,31	2,49%
Consommation	120	0,3424	40,08	41,09	2,52%
Part communale			129,60	127,20	-1,85%
Consommation	120	1,0600	129,60	127,20	-1,85%
Organismes publics			28,80	28,80	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2400	28,80	28,80	0,00%
Total € HT			215,37	214,40	-0,45%
TVA			11,85	11,79	-0,51%
Total TTC			227,22	226,19	-0,45%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,89	1,88	-0,53%

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2015
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: K5290 - ST JEAN LE BLANC

LIBELLE	2014	2015	Ecart %
PRODUITS	677 483	744 907	9,85 %
Exploitation du service	180 042	197 777	
Collectivités et autres organismes publics	479 400	525 814	
Travaux attribués à titre exclusif	9 772	13 834	
Produits accessoires	8 190	7 482	
CHARGES	709 610	717 038	1,05 %
Personnel	119 736	92 857	
Analyses	1 202	2 059	
Sous-traitance, matières et fournitures	14 899	14 758	
Impôts locaux et taxes	5 231	3 173	
Autres dépenses d'exploitation	40 644	31 303	
télécommunications, poste et telegestion	2 869	6 388	
engins et véhicules	11 402	14 109	
informatique	12 608	5 656	
assurances	4 526	1 534	
locaux	6 416	4 982	
autres	3 823	- 1 366	
Contribution des services centraux et recherche	20 586	15 573	
Collectivités et autres organismes publics	479 400	525 814	
Charges relatives aux renouvellements	14 628	17 295	
pour garantie de continuité du service	1 815	4 348	
programme contractuel (renouvellements)	13 013	12 947	
Charges relatives aux investissements	3 066	3 721	
programme contractuel (investissements)	3 666	3 721	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	8 814	8 091	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	530	1 492	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 32 127	27 868	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	9 289	
RESULTAT	- 32 127	18 581	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006
Le résultat net ci-dessus ne tient pas compte du solde d'investissements défectifs antérieurs qui doivent
pourtant dans certains cas contractuels être pris en considération.

Monsieur MILOR interroge Monsieur CARTON sur le fait que la commune a un taux de rendement de 93 % alors que le taux plancher de la loi Grenelle 2 est fixé à 70 %. Il souligne que si notre taux de rendement était à 70 % la commune perdrait plus de 120 000 m³ d'eau par an.

Monsieur MILOR demande pourquoi le taux de rendement est aussi bas et si cela vient du fait que le taux de rendement national soit très mauvais.

Monsieur CARTON indique que ce taux de rendement a été instauré par la loi Grenelle 2. Ce taux plancher a permis d'identifier un certain nombre de service d'eau qui se sont fait épingle sur une valeur inférieure au calcul du grenelle 2 et il est fait pour pousser les résultats vers le haut. Certaines collectivités ont des rendements qui sont inférieurs à 60 voire 50. Il a fallu leur faire prendre conscience du minimum qui était attendu et d'engager certaines actions : élaboration de plans de réseaux notamment.

Monsieur BOIS remercie Monsieur CARTON pour cette présentation et pour la qualité du service qui est apporté.

Madame GRIVOTET demande pourquoi il n'y a aucun chiffre dans le rapport qui a été envoyé en début d'après-midi.

Monsieur MILOR précise qu'il ne s'agit pas de ce rapport là, c'est le rapport établi par la Commune dans lequel il manque certaines données.

Monsieur FOUQUET LAPAR demande pourquoi il reste encore 159 branchements à changer et pourquoi on n'a pas été au bout de la démarche depuis 2006.

Monsieur CARTON indique que cela représente un coût important (travaux de terrassement). Il n'y a pas d'interdiction aujourd'hui d'avoir des branchements plomb. Il faut simplement que la qualité de l'eau soit bonne au robinet (le taux de plomb doit être inférieur à 10 micro gramme par litre.) Il précise qu'un dépôt protecteur se crée dans la canalisation à cause du calcaire ce qui va occasionner une isolation entre l'eau et le matériau.

Monsieur BOIS rappelle qu'on attend que les routes soient en mauvais état pour les refaire et refaire en même temps les canalisations.

DELIBERATION n°2016-09-074

Rapporteur : M. BOIS

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2015 PRESENTE PAR LE DELEGATAIRE VEOLIA EAU

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel d'activités 2015 présenté par VEOLIA EAU, délégataire du service public de l'Eau potable,

CONSIDERANT que dans le cadre de la délégation de service public entre la Commune et la Société VEOLIA EAU pour la gestion du service Eau Potable, le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et mis à disposition du public,

DECIDE :

de prendre acte de la présentation dudit rapport annuel d'activités 2015 présenté par VEOLIA EAU, délégataire du service public d'Eau potable.

Adopté à l'unanimité

**RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ETABLI PAR LA COMMUNE**

Monsieur BOIS énumère les principaux points qui ressortent de ce rapport :

- augmentation de 1,4 % du nombre d'abonnés (2 646 au 01/01/2016)
- augmentation de 6,6 % du volume d'eau achetée à la Ville d'Orléans
- augmentation de 9,3 % du volume d'eau vendue aux abonnés
- augmentation de 7,5 % du prix de l'eau au m³ consécutive des nouveaux services offerts aux abonnés
- 100 % de conformité des analyses d'eau en 2014 et 2015
- Un taux de rendement du réseau très élevé (94,2 %)

DELIBERATION n°2016-09-075

Rapporteur : M. BOIS

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ETABLI
PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article précité, le Maire présente chaque année au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice antérieur destiné notamment à l'information des usagers, et à mettre à disposition du public,

VU le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable remis aux membres du Conseil Municipal,

APRES EXAMEN,

DECIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Madame GRIVOTET indique qu'elle ne peut pas voter une délibération s'il n'y a pas de chiffre dans les tableaux.

Monsieur BOIS s'engage à ce que des informations complémentaires soient communiquées ultérieurement.

Madame LHOMME demande à ce que les documents soient envoyés plus tôt car il n'y avait pas assez de temps pour les étudier (les documents ont été envoyés le jour même).

Monsieur CORJON estime qu'effectivement le document est incomplet mais il faut l'approuver avant le 30 septembre donc on ne peut pas reporter le vote de cette délibération. Il précise que les données sont transmises à l'Etat (DDT) et c'est le logiciel national qui génère ensuite le rapport. Monsieur CORJON rappelle que les autres années le document n'était pas plus complet et il faudra revoir le problème avec les services de l'Etat pour que le logiciel fonctionne plus correctement à l'avenir.

RESULTATS ISSUS DU VOTE :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	23
* Nombre de suffrages exprimés	=	29 (6 procurations)
* POUR	=	19
* CONTRE	=	0
* Blancs	=	0
* Abstentions	=	10

COMMISSION DES TRAVAUX ELARGIE A TOUS LES ELUS DU 10 SEPTEMBRE 2016

Monsieur GIRAUDET présente le compte-rendu de la commission dont l'ordre du jour était la visite des différents chantiers effectués sur la Commune jusqu'au mois de septembre.

19 personnes ont participé à cette « promenade découverte ».

Bâtiments visités :

- Bibliothèque : remise en état des sols, plafonds et murs. Les travaux d'électricité et de faïences dans les sanitaires ont été effectués en régie.
- Arboretum : découverte des différentes variétés d'arbres ; celui-ci est autonome en énergie grâce aux panneaux photovoltaïque et à l'éolienne.
- Gymnase rue creuse : Visite des différents lieux mis en accessibilité (douches, terrains de tennis, rampe d'accès...)
- Ecole Jean Bonnet : découverte du nouveau parking. Monsieur GIRAUDET indique que des nouveaux Tableaux Blancs Interactifs (TBI) ont été installés dans diverses classes.
- Trottoirs sur la Commune : programme des travaux (à faire en régie ou par des entreprises extérieures)
- Bâtiment des Crocettes : 1^{er} étage : logement et le RDC : cabinet médical. Travaux sur le parking (accès par la Levée de la Chevauchée pour les véhicules et la rue du général de Gaulle pour les piétons)

Un bilan sera fait en fin d'année pour tous les bâtiments mis en accessibilité.

*****fin du compte rendu*****

Madame GRIVOTET demande combien de TBI ont été achetés.

Madame HOUIS lui répond que 4 TBI ont été commandés à la Société CHRISTOPHE INFORMATIQUE. Il ne s'agit plus maintenant de projecteur mais d'écran tactile.

COMMISSION SCOLAIRE DU 5 JUILLET 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 septembre 2016)

Madame HOUIS présente le compte-rendu de la commission :

I – BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :

Présentation de toutes les actions qui se sont déroulées sur l'année scolaire 2015/2016 :

- 1^{er} septembre 2015 : Rentrée scolaire
 - Ecole élémentaire Jean Bonnet: 215 élèves.
 - Ecole maternelle Jean Bonnet : 120 élèves.
 - Ecole élémentaire Charles Jeune-Demay Vignier : 194 élèves.
 - Ecole maternelle Maurice Genevoix : 137 élèves.
- 17 septembre 2015 : Réception des enseignants et du personnel périscolaire.
- 17 septembre 2015 : Conférence-Débat sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec l'Agglo (séances de pesées dans le cadre des TAP : Temps d'Activités Périscolaires).

- 25 novembre 2015 : Journée de l'arbre : Participation de 3 classes de l'école élémentaire Charles Jeune.
- Décembre 2015 : Décoration de sapins par les écoles, exposés sur la place de l'église.
- 17 et 18 décembre 2015 : Petit déjeuner de Noël pour les écoles maternelles et distribution de livres (CP, CE1, CE2 et CM1) et dictionnaires (CM2).
- 18 et 19 décembre 2015 : Flash Mob dans le cadre des TAP au sein des écoles élémentaires Jean Bonnet et Demay-Vignier en lien avec les services municipaux (Police Municipale, Bibliothèque, Ecole de musique) dont l'objectif était de sensibiliser les élèves sur la notion de « respect, citoyenneté ».
- 5 février 2016 : Spectacle du « Petit Chaperon Rouge » fait par les Grandes Sections de l'école maternelle Maurice Genevoix dans le cadre des TAP, représenté devant toute l'école.
- 3 mars 2016 : Inauguration de l'Inspection de Circonscription Orléans Val de Loire.
- 19 mars 2016 : Carnaval des écoliers avec pour thème les « Déplacements écolos et rigolos ».
- 18 avril 2016 : Signature de la Charte des ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.
- 22 avril 2016 : Parcours du cœur organisé sur l'île Charlemagne pour les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} (cycle 3).
- 7 juin 2016 : Fête de fin d'année de l'école élémentaire Charles Jeune – Demay Vignier avec des sketches présentés par des élèves de cycle 3 préparés dans le cadre des TAP.
- 8 et 9 juin 2016 : Les Apériades (CM1 et CM2) organisés en intercommunalité avec Saint Denis en Val, Sandillon et Saint Cyr en Val.
- 18 juin 2016 : Fête de fin d'année de l'école élémentaire Jean Bonnet avec des sketches présentés par des élèves de cycle 2 et 3 préparés dans le cadre des TAP.
- 27 juin au 1^{er} juillet : Semaine associative : participation d'associations albijohanniciennes (Karaté, Twirling, Anciens combattants,...) au sein des écoles élémentaires.

II – AFFAIRES DIVERSES :

Marché entretien des locaux des maternelles Jean Bonnet et Maurice Genevoix :

Madame Cécile HOUIS rappelle aux membres de la commission l'externalisation d'une prestation de service pour l'entretien des locaux des écoles maternelles Jean Bonnet et Maurice Genevoix à compter du 1^{er} septembre 2016.

*****fin du compte rendu*****

Madame GRIVOTET demande pourquoi on ne demande pas au prestataire actuel qui effectue le ménage en Mairie pour faire également le ménage dans les écoles.

Madame HOUIS précise qu'il y a une différence entre le ménage dans les écoles maternelles et le ménage en Mairie, il s'agit de deux prestations différentes. Le ménage dans une classe est beaucoup plus long que le ménage dans un bureau.

Une procédure spéciale pour le ménage dans les écoles maternelles a été lancée. Le prestataire de ménage actuel n'a pas été retenu pour la prestation ménage dans les écoles.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 14 SEPTEMBRE 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 septembre 2016)

Madame HOUIS présente le compte-rendu de la commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I – EFFECTIFS SCOLAIRES :

Madame Cécile HOUIS présente aux membres de la commission les effectifs scolaires de la rentrée 2016/2017. Cette rentrée est marquée par l'ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire Jean Bonnet.

ANNEES SCOLAIRES	MG	DV/CJ	MATERNELLE JB	ELEMENTAIRE JB	TOTAL MATERNELLE	TOTAL ELEMENTAIRE	TOTAL DES ECOLES
2014/2015	106	178	98	199	204	377	581
2015/2016	136	193	120	215	256	408	664
2016/2017	145	202	112	210	257	412	669

ECOLES MATERNELLES								
MAURICE GENEVOIX					JEAN BONNET			
CATEGORIES	MIFSUD	MOREAU	BERTET	BOISSON	DENNIN	HERNANDEZ	LIMOUSIN	JUNIER
	PS/GS	S/MS	S/MS	S/MS	3S	PS	PS/MS	
EFFECTIFS PAR ANNEE SCOLAIRE 2016 / 2017	29	29	30	29	28	30	28	
145					112			

II – EFFECTIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES :

Madame Cécile HOUIS présente aux membres de la commission les effectifs périscolaires de la rentrée 2016/2017.

Madame Cécile HOUIS rappelle que le nombre d’inscriptions aux accueils périscolaires ne reflète pas le nombre d’enfants fréquentant ces accueils. Le nombre d’inscriptions est supérieur au nombre de fréquentations qui varie régulièrement suivant les besoins des familles. Nous aurons une meilleure lisibilité des fréquentations des accueils périscolaires d’ici un mois.

D’autre part, Madame HOUIS rappelle que l’une des nouveautés du dispositif des rythmes scolaires pour cette rentrée 2016/2017 est l’ouverture des TAP (Temps d’Activités Périscolaires) aux externes sur le créneau horaire de 13 h à 13 h 45. Les activités TAP débuteront le lundi 19 septembre 2016 ; les deux premières semaines de la rentrée scolaire sont uniquement dédiées à des séances de sensibilisation au respect du « vivre ensemble » avec la mise en place d’un règlement intérieur (citoyenneté) animées par Nathalie Peltier de la Police Municipale.

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX ETUDES SURVEILLEES

ANNEES SCOLAIRES	CHARLES JEUNE	DEMAY-VIGNIER	ELEMENTAIRE JEAN BONNET
2014/2015	45	68	117
2015/2016	42	55	89
2016/2017	51	37	78

RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS GARDERIE

ANNEES SCOLAIRES	MAURICE GENEVOIX			CJ/DV	CHARLES JEUNE				DEMAY-VIGNIER			MATERNELLE JEAN BONNET			ELEMENTAIRE JEAN BONNET			
	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR	SOIR (ES)	MIDI	SOIR	SOIR (ES)	MATIN	MIDI	SOIR	MATIN	MIDI	SOIR	SOIR (ES)
2014/2015	40	17	61	55	21		36	37		55	58	27	74	73	48		90	
2015/2016	21	24	49	48	25	12	33	21	6	41	39	34	62	54	49	14	72	
2016/2017	21	119	67	41	104	29	23	67	18	26	34	77	49	47	158	51	46	

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS SUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

ANNEES SCOLAIRES	MAURICE GENEVOIX			Ch.J/D V	CHARLES JEUNE			DEMAY-VIGNIER		MATERNELLE JEAN BONNET			ELEMENTAIRE JEAN BONNET		
	MATIN	MERCREDI	SOIR	MATIN	MERCREDI DI MIDI	SOIR	MERCREDI DI MIDI	SOIR	MATIN	MERCREDI MIDI	SOIR	MATIN	MERCREDI EDI	SOIR	
2014/2015	40		61	55					58		74	73		90	
2015/2016	21	24	49	48	25	12	21	6	39	34	62	54	49	14	
2016/2017	21	33	67	41	29	29	13	18	34	36	49	47	49	51	

III – AFFAIRES DIVERSES :

Intervention de Monsieur François GIRAUDET sur les travaux à prévoir aux abords et au sein d'établissements scolaires

Suite à la demande de la commission des affaires scolaires, Monsieur François GIRAUDET propose la pose de plots pour optimiser le fonctionnement du « Dépose minute » situé à l'école Jean Bonnet et en même temps, empêcher les stationnements gênants dans le cadre du plan Vigipirate.

Suite à la création du parking enseignants-personnels périscolaires, à l'arrière du bâtiment de l'école Jean BONNET élémentaire, la collectivité est entrain de délivrer des badges nominatifs qui seront changés chaque début d'année scolaire.

Afin de sécuriser la traversée des enfants (allers-retours des élèves de l'école Jean Bonnet vers le gymnase de la Rue Creuse), Monsieur François GIRAUDET propose d'apposer un panneau signalétique à proximité du passage piéton situé au croisement de la Rue Creuse et de la Route de Sandillon.

Monsieur François GIRAUDET propose aussi la mise en place d'un bouton pressoir pour les cyclistes au niveau du pont de chemin fer rue Demay.

L'ensemble de ces demandes seront étudiées lors de la prochaine commission « accessibilité, circulation, sécurité, risques majeurs ».

Carnaval

Madame Cécile HOUIS annonce que le carnaval aura lieu le samedi 1^{er} avril 2017 et aura pour thème « Les jeux de société ». Tous les élèves participants aux TAP, en maternelle et en élémentaire, confectionneront des déguisements.

Parcours du cœur

Madame Cécile HOUIS rappelle la volonté de la collectivité de renouveler cette manifestation. La date nationale du parcours du cœur scolaire est du 20 Mars 2017 au 12 Mai 2017. La date proposée est le vendredi 5 mai 2017, celle-ci devra par ailleurs être concertée et confirmée avec les écoles concernées.

Questions diverses

Monsieur Thierry CHARPENTIER s'interroge au sujet de la mise en place d'une prestation de service pour le nettoyage des locaux des écoles maternelles et souhaiterait obtenir de plus amples informations. Madame Cécile HOUIS rappelle que le choix d'un prestataire externe a été évoqué lors des commissions précédentes et que ce changement intervient légitimement pour répondre à une incompatibilité avec l'emploi du temps des agents communaux en charge de l'entretien des bâtiments.

Monsieur Thierry CHARPENTIER souhaite également des éléments de réponse suite à la suppression du repas offert aux ATSEM. Madame Cécile HOUIS précise que cet avantage social

n'était pas légal, et dans un souci de respect de la réglementation, cet avantage apparaît maintenant sur leur feuille de paie en avantage en nature, pour les ATSEM qui souhaitent toujours bénéficier de ce service de restauration.

Dates à retenir

Les membres de la commission des affaires scolaires iront déjeuner aux différents restaurants scolaires aux dates suivantes :

- Jeudi 6 Octobre 2016 au restaurant scolaire Maurice Genevoix/Charles Jeune
- Lundi 21 Novembre 2016 au restaurant scolaire Jean Bonnet
- Vendredi 9 Décembre 2016 au restaurant scolaire Demay Vignier

Les prochaines commissions scolaires auront lieu les :

- Mardi 11 Octobre 2016 à 19h00 (Affaires Scolaires)
- Mardi 29 Novembre 2016 à 19h00 (Affaires Scolaires)

******fin du compte rendu******

Monsieur CHARPENTIER demande des explications au sujet des déplacements des élèves de l'école Jean Bonnet vers les gymnases.

Il ne remet pas en cause le fait qu'il est bénéfique pour les enfants de faire de la marche à pied mais il pense que les choses ont été imposées sans concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Ce qui est très mal perçu.

Une réunion a bien eu lieu au mois de juin avec madame GARNIER sur le fait de supprimer les transports des enfants vers le gymnase mais rien n'a jamais été confirmé. Cette décision a été prise la veille de la rentrée avec des enseignants qui n'étaient pas au courant et une directrice à qui on n'avait rien confirmé.

Il souligne qu'il y a un problème de sécurité notamment pour les élèves de CP.

Il demande si quelque chose va être fait pour changer cette situation.

Madame HOUIS précise que lors de la réunion du 20 juin avec Madame GARNIER il lui a été confirmé que la règle du jeu en matière de transport allait être changée. Cependant, à partir de la période hivernale, de novembre jusqu'au mois de mars, il y aura des bus pour emmener les enfants jusqu'au gymnase.

Monsieur CHARPENTIER souligne qu'il y a un réel problème de circulation pour les enfants et cette problématique est évoquée par les enseignants et par les parents d'élèves ; de plus il explique que s'il n'y a pas d'accompagnateur pour les emmener au gymnase, les enfants restent à l'école.

Monsieur CHARPENTIER redemande s'il est envisagé de revoir les choses ou de les laisser en l'état.

Madame HOUIS précise qu'au niveau des accompagnateurs un seul parent est nécessaire en plus de l'enseignement, de plus un EVS (Emploi Vie Scolaire), présent dans l'école, peut également accompagner le groupe.

Monsieur CHARPENTIER souligne que la directrice de l'école est obligée, à chaque déplacement de l'EVS, de faire une demande écrite à l'inspection pour signaler le déplacement et quand l'EVS n'est plus sur place le travail administratif doit être fait par les enseignants. Cela pose problème dans le déroulement de la vie de l'école.

Madame HOUIS précise que cette décision a été prise en concertation. En outre, Madame DE NADAI a été consultée et elle a estimé que cette solution était possible à mettre en place.

Monsieur CHARPENTIER souligne que cette solution ne fonctionne pas et pose des problèmes d'encadrement et de circulation. De plus, il ne faut pas comparer des enfants de CM2 et de CP ; ces derniers étant plus difficiles à gérer.

Monsieur BOIS souligne à nouveau les bienfaits de la marche à pied et affirme que Mme GARNIER avait donné son accord au départ ; elle avait même demandé à ce qu'un bus soit mis en place pendant la période hivernale, ce qui a été accordé. L'académie a également donné son aval sur ce système de fonctionnement. Il pense qu'il faut certainement mettre au point l'organisation mais qu'il ne faut pas faire marche arrière au niveau de cette initiative.

Monsieur BOIS précise qu'il y aura certainement des améliorations à apporter mais il faut attendre car il n'y a eu qu'un seul déplacement pour l'instant.

Monsieur CHARPENTIER prend note du fait que la situation reste en l'état.

Madame GRIVOTET souligne qu'elle est d'accord pour la mutualisation de l'occupation du gymnase et de la piscine mais demande quel est l'objectif de cette mesure, est-ce une mesure d'économie ? Effectivement elle estime que les économies peuvent être faites ailleurs que sur le dos des enfants. Monsieur BOIS répond qu'il s'agit d'une mesure écologique et de bon sens.

Madame LHOMME s'étonne que madame HOUIS n'ait pas participé à ce nouveau trajet à pied afin qu'elle puisse se rendre compte des points positifs et négatifs.

Madame HOUIS souligne qu'elle n'a pas été sollicitée pour y participer.

Madame GRIVOTET souligne que la concertation doit avoir lieu avec les principaux intéressés (les enseignants et les parents d'élèves). La concertation ne doit pas être faite juste avec l'inspection académique.

Monsieur FOUQUET LAPAR estime que la différence entre le temps de trajet à pied et le trajet en bus est très faible.

DELIBERATION n°2016-09-083

Rapporteur : Mme HOUIS

ACCEPTATION DES TICKETS CESU COMME MODE DE PAIEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la délibération du 26 mai 2015, le conseil municipal a autorisé la perception des CESU (TSP) ou CESU préfinancés, et l'affiliation au CRCESU pour la halte-garderie, la crèche familiale et l'accueil périscolaire.

CONSIDERANT la municipalisation du centre de loisirs sans hébergement et la création d'un portail famille, il est proposé au conseil municipal d'étendre la perception des CESU (TSP) au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ☐ **d'accepter** les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour le service offert par le Centre de Loisirs sans Hébergement à partir de la date selon laquelle cette délibération deviendra exécutoire.
- ☐ **d'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION DU 7 JUILLET 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 septembre 2016)

Madame PEYROUX présente le compte-rendu de la commission :

Points Abordés lors de cette réunion

L'action citoyenneté en partenariat avec l'UFCV

Pour rappel le descriptif de l'action figure sur le compte- rendu de la commission du 26 mai 2016. La 1^{ère} séance a été réalisée le 7 juillet de 10 h à 12 h avec un groupe de six réfugiés accompagnés de deux encadrantes.

Le bilan transmis par l'UFCV est plutôt positif. Il ressort que cette séquence a permis de traiter l'axe vie pratique mais également l'axe vie publique. Les deux étant nécessaires à une bonne intégration sociale et républicaine. L'action sera donc reconduite sur d'autres séances. Pour se faire, un contact avec l'UFCV sera pris en octobre pour établir le planning.

Projets 2ème semestre 2016

- 1) **Revisiter le code de la route** Séances réservées aux seniors et animées par Mme Peltier.
Dates retenues: **Jeudi 22 septembre, mardi 4 octobre et jeudi 13 octobre** de 9 h 30 à

12 h 30 Espace Scénique.

2) Mise en place de nouveaux ateliers prévention de la perte d'autonomie

La réunion préparatoire a eu lieu le 25 juin à 10 h avec la GV.

Réunion d'information est programmée pour le 15 septembre à 15 h 30 à l'espace scénique.

Ateliers équilibre: 12 séances du 29 septembre au 2 octobre

Ateliers mémoire: 12 séances du 19 janvier au 6 avril 2017

Participation financière de 30 € par habitant de Saint-Jean-le-Blanc et 40 € pour les hors commune.

3) Formations aidants ALZHEIMER auront lieu salle de réunion des Crocettes.

Communication à prévoir au niveau du CCAS

4) Formations aux gestes qui sauvent et utilisation des défibrillateurs avec la Croix Rouge à destination de la population.

Plusieurs séances ont été programmées le samedi 24 septembre mais il n'y a pas eu assez de participants donc les formations sont reportées.

5) Les conférences débat

Une seule conférence débat le 17 novembre : Conférence «sur les risques cardio- vasculaires » animée par le Dr Fichaux.

6) L'Éthylotest: des devis sont en cours, espoir d'atteindre l'objectif pour la fin de l'année avec installation de ce matériel à la salle de Montission pour les fêtes de fin d'année.

7) Le guide pratique en direction des seniors

Projet abandonné car trop onéreux.

Projet que nous devons relancer en partenariat avec le Conseil Départemental.

Lors de la précédente commission du 26 mai 2016, les membres de la commission ont proposé de revoir ce projet et de s'orienter vers la mise à disposition d'informations pratiques à destination de toute la population de Saint Jean le Blanc sur le bulletin communal. A chaque parution un thème pourrait être proposé en fonction de la période de l'année et de l'actualité .A retravailler lors de la prochaine réunion en lien avec le service communication.

Propositions de thèmes. Les allergies, maladie de Lyme, prévention des chutes, des incendies ...

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 14 SEPTEMBRE 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 20 septembre 2016)

Madame MARSY présente le compte-rendu de la commission dont l'ordre du jour était le suivant :

I – VISITE DES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

II – PRESENTATION DU LIVRET CULTURE 2016/2017

III – PREPARATION DE LA SOIREE INAUGURALE DE LA SAISON CULTURELLE

IV- AFFAIRES DIVERSES

I – VISITE DES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE

- Présentation des travaux réalisés par les services de la Ville à la bibliothèque par l'Adjoint aux travaux, François GIRAUDET.
- Présentation des travaux de la bibliothèque aux membres de la Commission.
- Présentation de l'organisation interne de la bibliothèque (signalétique, espaces...).

II – PRESENTATION DU LIVRET CULTURE 2016/2017

- Présentation du Livret Culture 2016/2017
 - o Les membres de la Commission ont déclaré être satisfaits des nouveautés apportées par le livret
 - Présentation des services de la Ville (Bibliothèque/ Ecoles Municipales d'Enseignements Artistiques/ Château...).
 - Couverture du livret réalisée avec le travail du lauréat du Prix du Public de « L'Expo Artistique Municipale ».

III – PREPARATION DE LA SOIREE INAUGURALE DE LA SAISON CULTURELLE

- ☞ Déroulement de la soirée :
 - 19H : présentation de la saison culturelle par Madame MARSY
 - 20H : spectacle de théâtre
 - Après le spectacle : verre de l'amitié

Les membres de la Commission aideront à l'organisation de la soirée (billetterie, service du verre de l'amitié).

IV- AFFAIRES DIVERSES

- Présentation des effectifs des Ecoles Municipales d'Enseignements Artistiques :
 - école de musique : 220 élèves,
 - Arts plastiques : 24 adultes, 10 enfants,
- ☞ Présentation des effectifs des Ateliers Théâtre proposés par l'Association Familiale :
 - Atelier théâtre adulte : 14 inscrits,
 - Atelier théâtre enfants : 10 inscrits,
 - Atelier théâtre pré-ados : 11 inscritssoit 35 inscriptions contre 28 l'année passée (augmentation de 25 %).

DELIBERATION n°2016-09-080

Rapporteur : Mme MARSY

FIXATIONS DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2016/2017

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de la saison culturelle 2016-2017,

Vu l'avis unanime de la commission des affaires culturelles du mardi 14 juin 2016,

DECIDE :

- de fixer les tarifs comme suit :

TARIF A	Tarif plein	Tarif réduit
Achat à la Mairie	12€	8€
Achat en ligne	12€	8€
Achat le jour du spectacle	14€	10€

- Mise en place d'une tarification spéciale pour les spectacles « jeunesse » :

TARIF B	Tarif unique
Achat à la Mairie / en ligne / le jour du spectacle	5€

- Mise en place d'une tarification spéciale pour les spectacles les plus onéreux (cachet artistique) :

TARIF C	Tarif plein	Tarif réduit
Achat à la Mairie	20€	18€
Achat en Ligne	20€	18€
Achat le jour du spectacle	22€	20€

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-09-082

Rapporteur : Mme MARSY

CREATION D'UNE BILLETERIE EN LIGNE

Le Conseil Municipal,

Considérant la volonté de mettre en place une billetterie en ligne pour la saison culturelle 2016-2017.

Considérant la nécessité de signer une convention afin de répondre aux recommandations de la Trésorerie.

Vu l'avis unanime de la commission des affaires culturelles du mardi 14 juin 2016.

DECIDE :

- de signer une convention avec la société Weezevent.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION DU 21 SEPTEMBRE 2016

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 septembre 2016)

Monsieur MILOR présente le compte-rendu de la commission :

1/ SAINT-JEAN-LE-BLANC INFOS

a) Sommaire SJLB Infos N°59 - Novembre 2016

- Lecture du sommaire prévisionnel
- Pas de remarques sur le sommaire prévisionnel

b) Rappel des propositions de sujets pour les futurs SJLB Infos

- Présentation du Pôle Gardiens
- Zéro pesticides (selon les avancées)

2/ QUESTIONS DIVERSES

a) Point d'étape sur la communication des associations

- Les 2 premières newsletters des associations ont été envoyées. Avec l'arrivée de Thomas GRENÊCHE, la 3^{ème} sera en préparation prochainement.

Suggestions : envoi de l'Asso'News aux membres du CM et mise en ligne des Asso'News sur le site internet de la ville (à confirmer auprès des interlocuteurs concernés)

- L'annuaire des associations a été distribué lors du Forum des Associations. Le support a reçu un accueil très positif.

Suggestion : mise en ligne de l'annuaire sur le site internet

b) Réseaux sociaux

- Réflexion en cours avec le Pôle Vie associative, sportive et culturelle.

c) Guide pratique

- Les nouveaux guide pratique et plan seront validés le 23 septembre et distribués courant octobre. Ces supports seront remis aux nouveaux arrivants le 4 novembre.
- En fonction du nombre d'exemplaires restants de l'annuaire, une réflexion est en cours sur sa remise éventuelle aux nouveaux arrivants. Le guide et l'annuaire sont 2 outils complémentaires.

d) Nouveauté : Communication mensuelle

Depuis septembre, un programme mensuel des événements culture et sport est distribué sous forme de flyer recto/verso. Il est aussi affiché dans divers lieux de la ville. Premiers bons retours de cette nouvelle formule qui limite la multiplicité des flyers dans les boîtes aux lettres et permet une économie budgétaire.

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

Monsieur BOIS fait une synthèse du rapport :

⇒ **Communication, information et patrimoine durable**

Nous avons poursuivi le Processus de dématérialisation et d'e-administration.

⇒ **Ville et habitat**

Il y a eu la poursuite des travaux d'élaboration du *Programme local d'habitat n°3*, en lien avec les communes et les partenaires.

⇒ **Environnement et prévention des risques**

- Dans le cadre de la *Révision et adoption du Plan de Protection de l'Atmosphère*, il a été procédé à la mise en place des groupes de travail et du comité de suivi par la DREAL.
- Nous avons également lancé une étude portant sur la mise en place d'un nouveau Plan de Prévention des Risques Inondations au niveau de l'agglomération.
- Enfin, il y a eu un accompagnement financier de l'événement Vélotour.

⇒ **Infrastructures**

- Il a été procédé à une intensification du maillage des itinéraires cyclables à l'échelle de l'Agglo (RD960 à Chécy, Les Blossières à Orléans...).
- A Saint-Jean-le-Blanc, de la rue de la Cornallière au Pont des Balletières.

- Procédé également en 2015 à des aménagements routiers importants (avenue Mendès France à Saint-Jean-de-la-Ruelle, liaison RD2020 et RD97...)
- Et développé le projet Loire : coulée verte Loire-Loiret, Sentier des Tourelles....

⇒ **Territoires durables**

- En 2015, a été lancée la première phase de réalisation du projet *Interives* avec l'approfondissement des études de circulation et l'étude d'impact.
- A été poursuivie l'élaboration du nouveau *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCOT) lancé en 2014.

⇒ **Mobilité et transports urbains**

- Le réseau de bus a été ajusté à la rentrée 2015

Reste pour Saint-Jean-le-Blanc à étudier le principe de navettes, comme à Saint-Denis-en-Val, pour le foyer Coallia.

- Il y a eu le déploiement de l'information voyageurs en temps réel et des nouvelles solutions billettiques
- La lutte contre la fraude a été poursuivie

⇒ **Formation - Apprentissage**

Les locaux du CFA de l'Agglo ont été restructurés, agrandis et mis aux normes d'accessibilité sur 204 inscrits, 172 jeunes reçus à leurs diplômes CAP – BEP – BAC Pro – BTS.

Soit 84,5 %

⇒ **Développement économique**

- Le marché de gros de l'Agglo devient le Pavillon des producteurs locaux.
- Nous avons poursuivi les opérations d'aménagements des parcs d'activité (ZAC du Champ Rouge à Saran, ZAC 3 Orléans-Charbonnière...).
- Ont été lancés de nouveaux aménagements ZAC des Guettes à Ingré et dans le parc de la Saussaye.
- A été engagée une participation financière à l'édition 2016 de Cosm'Innov.
- Il y a eu un important soutien à la vitalité de l'université avec notamment l'attribution d'aides à la fondation de l'université, au Studium et au projet Orléans Grand Campus.

- Une étude pour la création d'un nouveau pôle d'enseignement supérieur sur le site de l'hôpital Porte Madeleine a été lancée.
- Il y a eu une contribution pour favoriser le recrutement de chirurgiens-dentistes néoformés avec le financement d'une unité d'odontologie au CHR.
- Enfin, concernant les Grands projets, grandes entreprises, il y a eu le lancement du projet Agreen Tech Valley et l'acquisition de l'ancien site Famar pour la création du Lab'O.

Monsieur BOIS rappelle que le rapport complet est consultable en Mairie.

DELIBERATION n°2016-09-076

Rapporteur : Monsieur BOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport présentant l'activité de l'Établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit, conformément au même texte, faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération lui a été transmis. Il en effectue la présentation et le commentaire à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire ayant fait l'objet de la délibération du Conseil de Communauté du 16 juin 2016,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE :

- de **prendre acte** du rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

Adopté à l'unanimité

**RAPPORT 2015 SUR LE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ORLEANS VAL DE LOIRE**

Monsieur BOIS fait une synthèse du rapport :

En juin 2015, les élus des 22 communes de l'AggLO ont voté les propositions « **Gestion des déchets de l'AggLO** », ce qui a conduit les communes, dès le 1^{er} semestre 2016, à bénéficier d'1 ramassage des déchets ménagers par semaine dans les zones pavillonnaires, et à 1 ramassage toutes les 2 semaines pour les corps creux, au lieu de 2 par semaine.

Ce choix a été adopté pour ne pas augmenter le coût financier des communes.

Sachant que le volume reste sensiblement le même, mais que les frais à la tonne et que les mises aux normes font augmenter le coût du ramassage

A noter que des poubelles de capacités plus importantes sont disponibles sur demande à l'AggLO.

Monsieur BOIS rappelle que le rapport complet est consultable en Mairie.

DELIBERATION n°2016-09-077

Rapporteur : Monsieur BOIS

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE –
RAPPORT 2015 SUR LE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en date du 16 juin 2016 ayant approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, relatif à l'exercice 2015,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, relatif à l'exercice 2015, transmis par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à la Commune en vue de sa présentation au Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le rapport est mis à disposition du public en Mairie, conformément à la réglementation,

DECIDE :

- **de prendre acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

**RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE
LOIRE**

Monsieur SILBERBERG présente le rapport :

Le volume traité concernant ST JEAN LE BLANC s'élève 351 314 m³ en baisse de 4.42 % par rapport à 2014.

Le délégataire en 2015 était la SAUR maintenant c'est VEOLIA. La facturation est désormais conjointe entre l'eau potable et l'assainissement qui permet de clarifier les choses.

La facturation de l'assainissement 2015 était de 2 .369 € au m³.

Concernant les travaux sur la commune :

- Postes de relevage rue de Rosette : 26 000 €
- Travaux neufs rue de l'Île de Corse 180 000 €
- Chantier marquant au niveau de l'AggLO: chambre à sable, quai Madeleine/Quai St Laurent qui est un ouvrage important pour l'environnement qui permet d'éviter d'avoir des langage de pollution par temps d'orage et de récupérer un certain nombre de lingettes.

Chaque année 200 tonnes de lingettes sont récupérées et coûte plusieurs millions d'euros à l'AggLO.

Monsieur BOIS rappelle que le rapport complet est consultable en Mairie.

Monsieur Alexandre LANSON demande comment on peut avoir un volume d'eau traité de 351 314 m³ alors que le volume mis en distribution est de 436 009 m³.

Monsieur SILBERBERG indique qu'il s'agit du volume traité par rapport à l'épuration et non le volume traité par la SAUR.

Monsieur BOIS souligne qu'on a vécu un mois de mai et juin très pluvieux ce qui a occasionné des inondations sur la Commune. Il se félicite d'avoir un système d'assainissement performant : bassin de rétention, station de relevage et les pompes.

DELIBERATION n°2016-09-078

Rapporteur : Monsieur BOIS

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE –
RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en date du 16 juin 2016 ayant approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, relatif à l'exercice 2015,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, relatif à l'exercice 2015, transmis par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à la Commune en vue de sa présentation au Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le rapport est mis à disposition du public en Mairie, conformément à la réglementation,

DECIDE :

- **de prendre acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire pour l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-09-079

Rapporteur : Monsieur MILOR

CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL- VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil Municipal,

La Ville de Saint Jean le Blanc a fait installer des panneaux solaires photovoltaïques à la salle Montission. La production d'électricité provenant de ces panneaux est intégralement revendue à EDF.

La production d'énergie en vue de la revente à un tiers est considérée comme une activité relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) selon l'article L.2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et soumise de plein droit à la TVA selon l'article 256 B du Code Général des Impôts,

Ce SPIC sera exploité en gestion directe sous la forme d'une régie municipale dotée de l'autonomie financière mais sans personnalité juridique.

CONSIDERANT que la création d'un budget annexe pour la vente d'électricité est obligatoire,

CONSIDERANT que le suivi budgétaire et comptable de cette activité doit être retracé au sein d'un budget distinct M41,

CONSIDERANT qu'il y lieu d'assujettir le budget à la TVA,

DECIDE :

- **de créer un budget annexe pour la production et la vente d'énergie photovoltaïque dénommé « Vente d'énergie photovoltaïque » à compter du 01/01/2017**
- **d'appliquer les instructions budgétaires et le plan comptable M41.**
- **d'opter pour l'assujettissement à la TVA de ce budget.**

Adopté à l'unanimité

Madame GRIVOTET demande si cela sera rétro actif.

Monsieur MILOR lui répond que oui et indique qu'il y a deux factures : l'une de février 2014 à février 2015 d'un montant de 5 770 € et l'autre de février 2015 à février 2016 de 6 286 €.

DELIBERATION n°2016-09-081

Rapporteur : Monsieur BOIS

FIXATION DES TARIFS DE LA SOIREE DANSANTE FESTI'DANSE

Le Conseil Municipal,

Considérant la mise en place depuis 2015 d'une journée consacrée à la découverte et l'initiation de diverses danses (salsa, hip-hop, disco...etc),

Considérant que cette manifestation intitulée « Festi'danse » est organisée en deux temps. La première partie, gratuite, se tient en journée dans les salles de danse et multiactivités pour la démonstration de diverses danses, la seconde partie est une soirée dansante à la salle des fêtes de Montission.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de cette soirée dansante,

Vu la régie de recette instituée pour l'encaissement des produits de la salle des fêtes de Montission,

Vu l'avis unanime de la commission sports du 24 mai 2016,

DECIDE :

- **de fixer les tarifs comme suit :**

- 5 € par participants de 18 ans et plus
- 2 € pour les participants de moins de 18 ans et les étudiants,
- 1 € pour les boissons et autres denrées alimentaires

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION DES MODALITES DE TELETRAVAIL :

Monsieur BOIS indique que la Mairie a mis en place une charte de télétravail qui sera adaptée pour certains emplois. Il souligne que l'ancienne DGS va reprendre le travail à mi-temps thérapeutique. Elle va faire du télétravail un quart de son temps de travail et sera présente en Mairie une matinée par semaine.

DELIBERATION n°2016-09-084

Rapporteur : Monsieur BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – INSTAURATION DES MODALITES DE TELETRAVAIL

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'accord national interprofessionnel sur le télétravail du 19 juillet 2005, qui transpose l'accord cadre européen du 16 juillet 2002,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 (article 133) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,

VU l'avis du Comité Technique du 26 septembre 2016,

VU l'avis du CHSCT du 20 septembre 2016,

DECIDE :

- de valider la charte du télétravail jointe à la présente délibération et de la mettre en application à compter du 1^{er} octobre 2016.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2016-09-085

Rapporteur : Monsieur BOIS

PERSONNEL COMMUNAL – VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROGRAMME PLURIANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES

Les communes et les établissements publics ont obligation d’assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d’être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, la commune de Saint-Jean-le-Blanc a passé convention avec le Centre de Gestion du Loiret afin de réaliser l’évaluation des risques professionnels des services de la collectivité.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d’une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l’entière responsabilité de l’autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique croisé aux rapports ACFI a abouti au programme pluriannuel de prévention des risques. Ces documents ont été présentés pour avis au Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui les ont validés le 20 septembre 2016 à l’unanimité.

Le Conseil Municipal,

OUI l’exposé de Monsieur le Maire

DECIDE :

- de valider le document unique d’évaluation des risques professionnels et le programme pluriannuel de prévention des risques qui en découle.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur BOIS indique que l'UDAF 45 nous sollicite pour connaître les familles qui pourraient prétendre à la médaille de la famille. La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée par le Préfet aux mères et aux pères de famille.

Monsieur BOIS rappelle les conditions requises :

- ⇒ Etre mère ou père d'au moins 4 enfants
- ⇒ L'aîné des enfants doit avoir atteint l'âge de 16 ans

- Monsieur BOIS informe l'assemblée de la tenue d'une Commission générale le 17 octobre 20h pour évoquer le futur passage de l'Agglo en communauté urbaine puis en Métropole, avec la participation de Monsieur LEMAIGNEN, en salle du Conseil.
- Monsieur BOIS informe également d'une réunion publique sur le passage en communauté urbaine le 15 novembre à 19h avec la Commune de Saint Cyr en Val dans l'espace scénique.
- Monsieur MILOR invite l'Assemblée à l'inauguration du nouveau marché de l'île de Corse le 2 octobre à 11h. Il précise que le Marché de l'île de Corse rentre officiellement dans le cadre des marchés de l'Agglo.
- Madame PEYROUX rappelle que le repas des anciens aura lieu le 9 octobre prochain et demande aux personnes n'ayant pas encore répondu pour participer à l'apéritif de le faire rapidement et de s'inscrire pour transporter des personnes âgées sans moyen de locomotion jusqu'à la salle polyvalente.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h15.

Monsieur Christian BOIS,
Maire

